

EVERE PRÉEMPTION

Vingt-sept zones pour protéger les quartiers ^K

• Il ne s'agit pas d'une expropriation et le propriétaire garde tous ses droits. Après Bruxelles-Ville, Molenbeek et Auderghem, Evere a décidé, elle aussi, de déterminer 27 zones de préemption sur son territoire. Si un bien (terrain, bâtiment) est mis en vente dans l'une de ces zones, Evere aura la priorité sur tout autre acheteur pour l'acquérir et ce, durant une période de sept ans, renouvelable une fois

pour cinq ans.

"Cedroite de préemption a quatre objectifs", détaille Fatiha Saidi, échevine de l'Urbanisme. "Lutter contre les immeubles insalubres et abandonnés, sauvegarder le patrimoine, réaliser des logements de type social et des équipements d'intérêt collectif".

L'îlot Walckiers/Tilleul/Verdonck/Stroobants/Alderson fait partie des 27 périmètres et répond aux 2 premiers objectifs." //

y a beaucoup de maisons abandonnées dans ce coin-là. Grâce au droit de préemption, nous pourrions en terminer la rénovation et acquérir la mitoyenneté du mur décoré par la façade "Risques de guerre'~"

Autre exemple, un îlot près du Moulin d'Evere. "Une partie comprend des terrains en friche, à proximité d'une école communale et d'une crèche. Nous pourrions y faire une extension des

collectivités. "

En cas de vente, la Commune peut mais n'est pas obligée d'acheter. Tout dépend de Ses moyens et objectifs du moment. Un autre acquéreur intéressé prendrait donc un risque s'il proposait un dessous-de-table au propriétaire sans s'être renseigné ou être passé devant notaire. Les propriétaires visés, seront informés par la Région; «

LAURENCE STEVELINCK